

Consultation des ONG en partenariat officiel avec l'UNESCO sur leur engagement dans le processus de l'Education pour tous en vue du programme de l'éducation pour l'après 2015
Rapport d'étape

Report of the UNESCO-NGO Liaison Committee survey on education post-2015

7th CCNGO/EFA Meeting
Santiago, Chile, 20-23 May 2014

Introduction

Plus de 300 ONG sont en relation avec l'UNESCO, soit dans le cadre d'un statut de consultation, soit dans le cadre d'un statut d'association. Ces 300 ONG ont des champs d'action très diversifiés, qui correspondent aux différentes compétences de l'organisation : éducation, sciences et techniques, culture, développement, droits de l'homme, paix et justice internationale.

A l'aube du prochain Forum Mondial sur l'Education pour tous qui se tiendra à Séoul au printemps 2015, le Comité de Liaison ONG-UNESCO a souhaité sensibiliser une nouvelle fois l'ensemble des ONG en lien avec l'UNESCO à l'importance de l'agenda Education pour tous. Le postulat de départ de ce travail est que toutes les ONG, quel que soit leur champ d'action, sont concernées par l'objectif de l'Education pour Tous. Cet objectif doit infuser l'engagement de toutes les ONG, qu'elles soient de près ou de loin reliées à l'éducation stricto sensu.

Cet effort de sensibilisation s'est fait par l'intermédiaire d'un Forum sur l'éducation, organisée le 16 septembre 2014 à l'UNESCO. Il s'est poursuivi par un questionnaire envoyé à chaque ONG, dont nous souhaitons donner les premiers résultats dans le cadre de la 7^{ème} CCONG/EPT qui se tient à Santiago du Chili du 21 au 23 mai 2014.

Le questionnaire

Le questionnaire se voulait très simple, avec quelques questions ouvertes permettant à chaque ONG de s'exprimer le plus librement possible. Ce questionnaire a été travaillé avec le soutien technique du point focal EPT de l'UNESCO. A ce jour, le taux de retour est de 10%, ce qui correspond à un standard moyen, certains spécialistes du questionnaire estimant que ce type d'approche recueille généralement un taux très faible de retour (5%).

Les réponses

1. Typologie des ONG et des champs d'action reliés à celui de l'éducation

Les réponses au questionnaire proviennent dans la grande majorité des cas d'ONG à large rayon d'action (sphère

universelle), disposant d'une organisation structurée et quasi-professionnelle, habituées à ce genre de demande, et capables d'y répondre dans de bonnes conditions d'argumentation. Ces ONG apparaissent très motivées dans leur champ d'action, qui souvent obéit à une préoccupation très spécifique : stimuler la coopération artistique, favoriser les principes internationaux du copyright, éducation des femmes, enseignement supérieur et recherche, développement de l'espéranto, prévention du traitement des addictions, éducation aux arts ménagers, paix, ingénierie et technologie, etc.

- ✓ A la quasi unanimité (95%), elles incluent dans leur champ d'action **l'éducation**, qu'il s'agisse d'une **préoccupation spécifique** (formation des maîtres, petite enfance, éducation secondaire et technique, éducation artistique, études supérieures, formation à la lecture ...) ou d'une **préoccupation périphérique, voire transversale** (éducation à la paix, à la non-violence, aux droits de l'homme, à des modes vie durables, droits de l'enfant...).

Les autres champs d'action de ces organisations sont :

- ✓ **Les sciences humaines et sociales** (50%) : droits de l'homme, sécurité, démocratie, justice, liberté d'expression, management, familles,...) ;
- ✓ **La culture** (40%) : héritage culturel, dialogue interculturel et religieux, promotion de l'identité culturelle, développement de supports pédagogiques ouverts (OER), ...
- ✓ **La communication et l'information** (35%) : stimulation d'une coopération internationale dans tel ou tel domaine d'activité (arts), lobbying auprès des pouvoirs publics, notamment en matière de lutte contre la pauvreté, ou de défense des droits de l'homme et de désarmement,... ;
- ✓ **Le genre et l'égalité** (33%), sans que l'on puisse vraiment en préciser la représentation sinon en terme d'égalité homme-femme ;
Les sciences naturelles (25%) : travail sur le cerveau, développement de connaissance en matière de biodiversité, d'océans et d'eau, les risques environnementaux et l'énergie, utilisation éthique et équitable de données génétiques humaines, promotion de la recherche et de la coopération internationale en matière de génétique et de bioinformatique ;
- ✓ ... ;

Si on demande maintenant à ces mêmes ONG de considérer l'éducation et la formation tout au long de la vie comme une « **revendication** », celle-ci concerne, selon eux :

- l'éducation pour 85%
- les sciences naturelles pour 38%
- les sciences humaines et sociales pour 42%
- la culture pour 71%
- l'égalité homme-femme pour 47%
- autres (droits fondamentaux, fin des discriminations).

Ces chiffres sont utiles pour mesurer la représentation « transversale » du thème de l'éducation. Si les ONG transversalisent assez bien éducation et culture, elles ont plus de mal à intégrer l'exigence transversale de l'action de l'UNESCO en matière d'éducation pour les autres secteurs, quand bien même il s'agirait de leur propre champ d'action. Si une stratégie de l'éducation pour tous consiste à « infuser » l'ensemble des préoccupations de l'UNESCO, les ONG – notamment celles qui n'ont pas un champ d'action ciblé autour de l'éducation – doivent encore progresser dans leurs représentations.

Comme nous pouvons le constater, le panel ayant répondu au questionnaire est assez représentatif de l'ensemble des ONG associées au travail de l'UNESCO, au moins pour ce qui concerne la typologie des engagements. Leur conviction d'être fortement reliées aux processus éducationnels est à noter, même si leur conscience que toutes les préoccupations de l'UNESCO sont concernées par l'EPT est encore qualifiable de moyenne.

2. La participation de ces ONG au travail de l'UNESCO

De manière générale, 66% des ONG ayant répondu au questionnaire d'entre estiment que leur présence au sein de l'UNESCO a un lien avec l'éducation. 42% des ONG déclarent participer à la Conférence générale de l'UNESCO, 38% au Forum des ONG, et seulement 10% à la CCONG/EPT. 53% d'entre elles paraissent plutôt bien reliées au Comité de liaison ONG/UNESCO, soit directement, soit par l'intermédiaire des différents groupes de travail, dont le groupe de travail « Education pour tous », ou des CPM qui avaient été mis précédemment en place par ce même Comité de liaison. Enfin, on note une grande dispersion de la participation dans diverses autres réunions ou journées internationales, dont le panel sur l'éducation inclusive, la journée mondiale des enseignants, la conférence sur l'enseignement professionnel et la formation ou différentes réunions organisées par le secteur sciences naturelles de l'UNESCO.

Lorsque l'on questionne ces mêmes ONG sur leur **implication effective dans le travail de l'UNESCO**, seules 23% (1 sur 4 environ) déclarent « s'impliquer » au sein de l'UNESCO.

Ce faible résultat peut s'expliquer par le fait que certaines ONG ne font pas de l'éducation une « priorité » de leur action ou même un « champ » d'action. D'autre part, certaines ONG, résolument engagées dans d'autres sphères, n'ont pas de lien opérationnel avec le secteur de l'Éducation, mais déclarent s'impliquer dans d'autres lieux ou secteurs comme le secteur UNESCO sciences naturelles, sciences sociales et humaines (7%), ou culture (4%).

A peine 20% participent à des consultations thématiques globales thématiques et/ou régionales, une seule déclare participer à une consultation nationale (Suisse, Agence de coopération au développement). Souvent, les ONG citent des consultations ou conférences organisées par l'ONU : Conférence internationale de Hang Zhou (Chine) 2013 : Culture, key to Development, ECOSOC High Level segment sur culture et développement Juillet 2013, New York, Mai 2014 Groupe de travail ouvert

Lorsque qu'on leur demande si elles ont répondu à des questionnaires, 50% répondent oui, sans que l'on sache précisément de quels questionnaires il s'agit. Sont néanmoins citées le questionnaire aux ONG en partenariat officiel avec l'UNESCO (2013), l'enquête en ligne « acteurs et partenaires clés – éducation au développement durable après 2014 », et l'enquête en ligne « acteurs et partenaires clés – Rapport final de la décennie des Nations unies pour l'éducation en vue du développement ».

Ces résultats ne paraissent pas très satisfaisants du point de vue de ce que l'on pourrait attendre de l'implication des ONG au sein de l'UNESCO, en matière d'éducation. Il convient toutefois de les relativiser. D'une part, notre enquête ne porte que sur 10% des ONG en partenariat avec l'UNESCO. Il semblerait d'autre part que les ONG les plus impliquées dans le travail de l'UNESCO en matière d'éducation, notamment celles qui travaillent en lien avec étroit avec la CCONG et le point focal éducation n'aient pas répondu à cette enquête. Nous pouvons donc retenir que l'implication des ONG au sein de l'UNESCO sur le terrain de l'éducation ne concerne qu'un nombre restreint d'ONG, et qu'il s'agit d'ONG très spécialisées sur le champ éducatif, soit à caractère régional, soit à caractère international.

3. La compréhension du concept d'Éducation pour tous

Il convient maintenant d'interroger la représentation qu'ont les ONG du concept d'Éducation pour tous, à la veille du forum de Séoul. Rappelons que ce concept représente une somme de six objectifs définis lors du forum de Dakar (2000), à atteindre à l'échéance de 2015. L'ensemble de la communauté internationale – Etats, organisations internationales et société civile – est mobilisé sur la réalisation de cet objectif.

Il est intéressant de noter que chaque ONG décline sa propre conception qui, si elle s'approche du concept utilisé par l'UNESCO, ne se confond pas avec celle de l'UNESCO. Nous sommes donc confrontés à une grande variété de définition, dont on ne sait si, au final, elle enrichit ou appauvrit le concept d'Education pour tous. Une ONG déclare « ne pas travailler sur ce dossier sous cette dénomination ».

Seule une ONG fait référence aux six objectifs définis à Dakar, en les qualifiant d'ambitieux. Il s'agit d'assurer une éducation universelle tout au long de la vie, et ce faisant, de promouvoir l'égalité des genres

L'EPT est perçue comme « un noble idéal », une « priorité absolue », un « mouvement global porté par l'UNESCO », une « axe prioritaire pour l'UNESCO », dont la mise en œuvre relève de choix politiques contraints par la réalité budgétaire de nombreux Etats.

La première caractéristique de l'EPT, qu'elle soit formelle ou informelle, est d'être d'abord « inclusive » tout au long de la vie, de la petite enfance à l'âge adulte sans aucune discrimination fondée sur l'origine ethnique, religieuse, ou sur le sexe. Elle doit en effet permettre d'assurer le développement des personnes, et leur insertion au travail, aider les plus faibles à surmonter toutes leurs difficultés d'intégration. Elle est en tant que tel un moyen essentiel de lutte contre la pauvreté.

Sa seconde caractéristique est d'être « intégrale », dans le sens où l'éducation doit concerner la formation intégrale de la personne. Il s'agit de donner la possibilité à chaque personne de se réaliser intégralement, et de mettre la personne au centre de l'apprentissage, et de son développement.

Enfin, l'EPT est comprise comme une « morale », voire une représentation d'un droit de l'homme, le droit à l'éducation.

Elle est aussi présentée comme un outil de mise en œuvre de l'ensemble des droits fondamentaux et de la dignité de la personne humaine. Elle doit concerner l'apprentissage de la tolérance et la formation du vivre ensemble dans des sociétés de plus en plus pluriculturelles et pluri-religieuses.

A partir de ces considérations générales, les ONG nous expliquent ce qu'elles retiennent de ces éléments de définition pour structurer leur action.

L'une explique qu'elle fait de l'éducation pour tous un engagement à promouvoir « le droit pour chacun de savoir lire ». Une autre prend à son compte la relation éducation-handicap. La suivante focalise son engagement sur les sciences qui devraient être une partie intégrante de l'éducation pour tous. Quelques unes s'engagent plus particulièrement sur l'éducation à la paix. Pour d'autres ONG à vocation internationale, engagées dans de nombreux pays, il s'agit de développer des programmes de scolarisation et d'accès à l'éducation pour tous, notamment pour les jeunes issus du milieu rural, ou de familles en situation de grande pauvreté. Une ONG souhaite quant à elle défendre la liberté éducative, en tant que contrepartie du droit à l'éducation pour tous. Il peut également s'agir de programmes résidentiels pour certaines catégories de personnes, comme par exemple des femmes présentant des problèmes d'addiction avec des enfants à charge.

Il serait trop long de citer toutes les actions menées par les ONG qui ont répondu à cette enquête. Nous pourrions également évoquer les positions officielles prises par ces ONG et le contenu des nombreux documents que nous avons reçus des ONG interrogées dans le cadre de cette enquête, tant celui est riche et varié. Néanmoins, la référence spécifique à l'EPT et à l'UNESCO n'apparaît pas visiblement dans ces positionnements et ces documents. Ce qui est donc intéressant à constater est que ces ONG sont engagées de longue date dans la lutte en faveur de l'éducation, et qu'elles l'auraient fait, avec ou sans référence particulière au concept d'EPT. C'est pourquoi nous voulions vérifier cette hypothèse en leur demandant ce qu'elles connaissent des propositions de l'UNESCO relatives à l'EPT.

52% des ONG interrogées déclarent « connaître » les documents publiés par l'UNESCO en matière d'EPT, le plus souvent grâce à leur participation aux différentes réunions organisées par l'UNESCO (largo sensu). Certaines d'entre elles assurent même utiliser ces documents soit en les publiant, soit pour développer leurs propres programmes d'action, en en faisant « une source d'inspiration ». Pour certaines ONG, minoritaires, leurs publications sont basées sur les documents de l'UNESCO.

Si on les interroge maintenant plus précisément sur quel(s) documents elles se fondent pour préparer le post 2015, certaines ONG évoquent pêle-mêle « des rapports mondiaux », d'autres des « documents des Nations unies et autres agences des Nations unies », « les résultats des objectifs du millénaire pour le développement (OMD/GMD) », « les documents reçus de l'UNESCO », des instruments internationaux de défense des droits de l'homme, le Rapport du Rapporteur spécial sur l'éducation, des résolutions du Haut conseil des droits de l'homme, des textes de l'Eglise, des déclarations du Conseil de l'Europe, etc. Une seule ONG mentionne expressément le Rapport mondial de suivi de l'EPT. Ce qui est frappant est que l'UNESCO n'apparaît pas comme la source naturelle et exclusive de la documentation en matière d'EPT et de droit à l'éducation.

Quant à l'utilisation du site internet post-2015 de l'UNESCO, seules 21% des ONG interrogées déclarent consulter ce site, le jugeant « utile » et « intéressant ».

Globalement, il ressort donc de cette enquête que le lien des ONG avec le département Education de l'UNESCO, tant en ce qui concerne son travail que ses publications demeure assez faible. Il y aurait certainement une corrélation à établir entre la bonne, en tout cas acceptable, fréquentation des réunions organisées par l'UNESCO, et ce faible taux de recours aux sources documentaires publiées par l'UNESCO. Comment comprendre cela ? Il s'agirait certainement d'interroger de manière sociologique le lien que les ONG entretiennent avec l'UNESCO. Une grande majorité d'entre elles « siègent » pour marquer le lien avec l'organisation, mais développent leurs programmes d'action sans lien significatif avec le travail et les recommandations de l'UNESCO. Pour une minorité d'ONG, c'est l'inverse qui se produit. « Siéger » les intéresse moins que contribuer clairement et efficacement au travail de l'UNESCO, notamment au sein du point focal. C'est certainement comme cela qu'il convient d'expliquer le manque d'information d'un grand nombre d'ONG, et particulièrement celles qui déclarent agir dans le domaine de l'éducation, du travail de la CCONG/EPT et du Groupe de Coordination.

Conclusion

Les premiers résultats de cette enquête devront être affinés grâce aux réponses supplémentaires que nous obtiendrons des ONG dans les jours qui vont venir. Ce que nous retenons comme conclusion à cet instant est le parallélisme d'action entre des ONG qui travaillent à promouvoir l'éducation en fonction de leurs propres critères et centre d'intérêts, dans l'inspiration des idéaux onusiens de paix, de justice, de droits de l'homme, de développement durable et de lutte contre la pauvreté et pour l'égalité homme-femme, et l'UNESCO qui de son côté développe de grands efforts vis-à-vis des Etats et de la société civile pour promouvoir le concept d'EPT, lui aussi dans l'esprit des idéaux onusiens.

Si nous parlons de parallélisme, c'est que notre enquête démontre que mis à part quelques ONG que nous supposons très investies dans le processus EPT – mais qui n'ont pas pris part à cette enquête –, la grande majorité d'entre elles, pourtant reliées à l'UNESCO par le mécanisme des réunions et des conférences, restent autonomes vis-à-vis du concept d'EPT dans leur stratégie d'action.

C'est la raison pour laquelle le Comité de liaison doit renforcer son effort de sensibilisation de toutes les ONG, quelle que soient leur champ d'action, à l'effort de l'EPT. Notre recommandation est que la préparation du Forum mondial de Séoul représente une réelle opportunité en ce sens. Une des chances de l'EPT est certainement une mobilisation plus importante de la société civile, fondée sur une meilleure représentation de la transversalité de la revendication.